

**DEPARTEMENT DE L'AUBE**

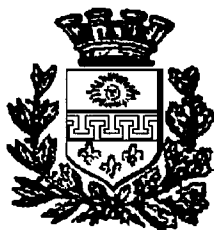
**VILLE DE NOGENT-SUR-SEINE**

**ARRONDISSEMENT DE**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**

**NOGENT-SUR-SEINE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



**21 mars 2026**  
2026-039

Date de la convocation  
17.03.2026  
Date de publication  
17.03.2026  
Nombre de Conseillers  
En exercice : 29  
Présents : 27  
Votants : 29

Certifié exécutoire  
Nogent-sur-Seine,  
le

Le Maire

Le vingt et un mars deux mille vingt-six à 10 heures 00, le Conseil municipal de la ville de Nogent-sur-Seine s'est réuni Gymnase Claude Sanson sous la présidence de Madame Estelle BOMBERGER-RIVOT, Maire, sur la convocation qui lui a été adressée le dix-sept mars deux mille vingt-six.

Etaient présents : Estelle BOMBERGER-RIVOT, Alain BARAYON, Emmanuelle STEIB, Loïc CHAMPION, Murielle ROLLET, Alain DAMASSE, Corinne CABOURDIN-BOURGUIGNON, Laurent LEVASSEUR, Bénédicte HOUDRÉ, Marie-Claude GUELIN, Françoise BRUNO, Pierre MATHY, Françoise CANON-ROGER, Dominique NOBLET, Pierre GUILBERT, Marie RIVIERE, Dominique COUTURIER, Pascale CORTEEL, Leïla KORBUT, Laurent PERROT, Sébastien WATELET, Christophe DESBOYAUX, Carole-Anne LE SONN DUMOUTIER, Kenan SÜSLÜ, Christian ROBERT, Nathalie THIEBAULT, Magali LEFEBVRE-MANGEOT.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Jérôme CESVET donne pouvoir à Christian ROBERT, Antonio CORREIA donne pouvoir à Magali LEFEBVRE-MANGEOT.

Madame Marie RIVIERE a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Estelle BOMBERGER-RIVOT

**FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS AU MAIRE**

*Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ;*

*L'article L. 2122-1 du CGCT : « Il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal »,*

*L'article L. 2122-2 du CGCT : « Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 p. 100 de l'effectif légal du conseil municipal »,*

Considérant que le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que le pourcentage réglementaire donne pour la commune de Nogent-sur-Seine un effectif maximum de huit (8) adjoints,

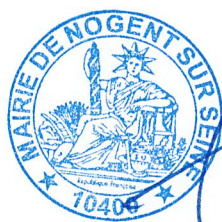
Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la création de huit postes d'adjoints au maire.

Membres ayant voté pour : Estelle BOMBERGER-RIVOT, Alain BARAYON, Emmanuelle STEIB, Loïc CHAMPION, Murielle ROLLET, Alain DAMASSE, Corinne CABOURDIN-BOURGUIGNON, Laurent LEVASSEUR, Bénédicte HOUDRÉ, Marie-Claude GUELIN, Françoise BRUNO, Pierre MATHY, Françoise CANON-ROGER, Dominique NOBLET, Pierre GUILBERT, Marie RIVIERE, Dominique COUTURIER, Pascale CORTEEL, Leïla KORBUT, Laurent PERROT, Sébastien WATELET, Christophe DESBOYAUX, Carole-Anne LE SONN DUMOUTIER, Kenan SÜSLÜ, Christian ROBERT, Jérôme CESVET, Nathalie THIEBAULT, Antonio CORREIA, Magali LEFEBVRE-MANGEOT.

Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération par 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Suivent les signatures,  
Pour copie conforme,



Le Maire,

Estelle BOMBERGER-RIVOT

Le secrétaire de séance,

Marie RIVIERE